Monsieur le Secrétaire Général,

Pour les Organisations Syndicales UNSa Justice, FO Justice, CGT Justice, CFDT Inter-co, FSU Justice USM et SM l'année 2017 doit s'inscrire sur une dynamique constructive dans l'ensemble des sujets relevant de l'Action Sociale et notamment de la Petite Enfance.

Et pour cause, à l'issue de la Commission Permanente, l'Administration a de manière unilatérale appliqué un coup de « rabot » de 400 000 Euros sur le budget prévisionnel de la Petite Enfance, entravant par la-même la dynamique initiée en 2016 et reniant la politique gouvernementale sur l'égalité Femme/Homme.

Si le Budget global de l'Action Sociale reste identique, il n'en demeure que cette somme a été ventilée sur d'autres postes. Néanmoins ne pas la maintenir sur la petite enfance, constitue un frein à cette dynamique portée par l'ensemble des OS. La politique de petite Enfance doit répondre à un réel besoin constaté à l'heure ou l'on souhaite fidéliser les Agents.

Le nombre de réservations de places en crèche doit impérativement continuer à augmenter et ne peut être stoppé net, alors même que les besoins sont connus et identifiés, notamment dans les Greffes où le taux de féminisation avoisine les 86 %.

Que dire du maintien du niveau du CESU Garde d'Enfants Horaires Atypiques qui n'a pas progressé depuis sa création en 2011, soit 170 Euros par enfant et par an.

Sur l'aspect de la restauration administrative en faveur des Agents du Ministère de la Justice, le bilan 2016 est catastrophique…

Et pour cause, sur les menus dits « allégés » proposés dans les 37 établissements pénitentiaires couverts par le MGD15, et face à l'augmentation colossale des tarifs, l'Administration s'était engagée à soutenir financièrement les personnels sur le coût de leur menu…

Depuis 6 mois rien n'a été mis en place…. Quelle tromperie !

Et que dire de l'ENAP où depuis le 1er janvier les élèves payent désormais leurs repas du soir, alors que ces derniers sont les plus précaires avec un salaire net d'environ 1000 Euros.
Face à cette situation les gendarmes de la Garde Républicaine du Palais de Justice de Paris bénéficient depuis 20 ans eux d'une gratuité totale de leurs repas sur les crédits d'Action Sociale du Ministère.

Concernant les Personnels de la PJJ, l'engagement sur un « plan Marshall » en faveur des agents, s'est résumé en 2016 à quelques nouvelles conventions sporadiques.

A ce jour, aucun travail de révision des grilles tarifaires sur les régions afin de faciliter l'accès de tous les Personnels n'a été fait.

Aucun dispositif régional d'information en faveur des agents sur la cartographie des points de restauration, n'a été mis en œuvre.
Et pour cause, toute la charge de travail a été déléguée aux DRHAS, avec peu de personnels pour faire le travail conjugué à une absence de lisibilité pour les partenaires.

En région, les agents sont victimes de la renommée de mauvais payeur du Ministère et peu sont les associations ou les entreprises qui acceptent de passer convention.

De plus la nécessité de développer les titres restaurants en faveur des Agents éloignés de tout point de Restauration collective ou exerçant en horaire décalé devient légitime. Pour autant à ce jour aucune réponse n'est apportée.

En ce qui concerne les Services Judiciaires, le bilan est loin d'être reluisant.
Est-ce que désormais les restructurations de Juridictions s'accompagneront inexorablement de la fermeture du Restaurant Administratif comme cela a été le cas à LILLE ou à POITIERS ?

Enfin, dans le cadre du déploiement du PPCR, une réflexion doit être apportée sur la révision et l'harmonisation des grilles tarifaires de l'ensemble des Personnels au niveau national.

Sur la dimension sportive, et malgré le vif succès rencontré auprès des Agents par l'Aide aux licences sportives, actuellement 1000 agents se voient privé de celle-ci.

L'ASMJ reste livrée à elle-même ! ! !

Que dire également des difficultés rencontrées par les Personnels à obtenir des Autorisations d'Absence pour participer aux manifestations sportives proposées par l'association ?

De qui se moque t-on ?

Enfin, nous ne passerons pas sous silence la gestion du futur référencement pour la protection sociale complémentaire (Mutuelle) pour laquelle l'Administration a fait un cahier des charges qui n'a pas été consulté par les OS du CNAS.